

ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS SOIGNANTS

Afin d'assurer l'accueil des enfants des personnels soignants **qui ne disposent pas d'autres solutions de garde à domicile, sur justificatif de la profession : carte professionnelle, fiche de paye, etc.. et d'un planning**, les communes en collaboration avec les enseignants et le centre social « La Paz » ont décidé de mutualiser cet accueil et ont mis en place les mesures suivantes :

Possibilité d'accueil continu sur la journée (le repas et le goûter sont fournis par les parents) :

↳ **Lundi - Mardi - Jeudi :**

- Elèves de maternelle : accueil échelonné à l'école maternelle de Saint-Jean-en-Royans entre 7h00 et 8h30 avec possibilité de reprendre votre enfant à 11h30 ou 13h30 (**fournir le repas**) ou de le déposer à 11h30 (**fournir le repas**) ou 13h30, accueil jusqu'à 16h30 puis départs échelonnés jusqu'à 18h (**fournir le goûter**) à l'école maternelle.
- Elèves d'élémentaire : accueil échelonné entre 7h00 et 8h30 à l'école maternelle de Saint-Jean-en-Royans, accueil à partir de 8h30 à l'école élémentaire Pasteur avec possibilité de reprendre votre enfant à 11h30 ou 13h30 (**fournir le repas**) ou de le déposer à 11h30 (**fournir le repas**) ou 13h30, accueil jusqu'à 16h30 puis départs échelonnés jusqu'à 18h (**fournir le goûter**) à l'école élémentaire.

↳ **Mercredi** : mêmes conditions d'accueil mais au Centre Social pour toutes les sections

↳ **Vendredi** : mêmes conditions d'accueil mais à l'école Jeanne d'Arc pour toutes les sections

Les inscriptions se font à la mairie où l'enfant est scolarisé.

Pour Saint Jean au plus tard le vendredi 12h00 pour la semaine suivante à l'adresse mail accueil@mairiesaintjeanroyans.fr.

Les urgences seront traitées au cas par cas sur appel au secrétariat de mairie au 04.75.47.75.99.

Nota : Le système est mis en place à compter du mercredi 18 mars. Pour le 18, 19 et 20 mars nous prenons les inscriptions à compter de ce jour.